



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Servant de support au Débat d'Orientations

Budgétaires (DOB)

Le 18 mars 2021 à 18h

A Felletin

Sommaire

Le budget principal.....	4
Un débat d'orientations budgétaires qui n'est plus obligatoire :	4
Le contexte international et national.....	4
International et national	4
Contexte des collectivités territoriales et de la loi de finances.....	5
Dotations et concours financiers de l'Etat	5
La rétrospective financière de Creuse Grand Sud : un contexte local incertain et contraint	6
Clôture des comptes 2020.....	6
Impact de la crise sanitaire.....	7
Plan de redressement	8
Un désendettement qui se poursuit malgré la crise	9
Structure et gestion de la dette	9
Un investissement toujours minimaliste.....	10
Des ressources propres et autres apports	11
L'excédent de fonctionnement	11
Le plan d'amortissements	11
Les subventions à percevoir	11
Les opérations patrimoniales (cessions)	11
Des services communautaires qui répondent aux besoins du territoire	11
Des perspectives de hausse problématiques en fonctionnement.....	11
Des projets au calendrier	12
L'évolution des ressources humaines	12
Organisation du travail.....	13
Compte Epargne Temps	14
Formations	14
Charges de personnel totales.....	14
CNAS.....	14
L'assurance maintien de salaire	14
Evolution des effectifs :	15
Indemnités des élus.....	15
Un interventionnisme communautaire en subventions et contributions fort limité	16
Hypothèses des contributions obligatoires aux organismes de regroupement	16
Cotisations et subventions	16
Une évolution prévisionnelle des recettes marquée par l'incertitude	16
Hypothèses de tarification des services et de gestion courante.....	16

Hypothèses de subventions, participations et dotations à percevoir.....	17
Hypothèses de fiscalité et inquiétudes	17
La structure des relations Communes Communauté.....	18
Attributions compensatrices	18
Le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC).....	19
Les orientations du budget 2021 : sincérité, rigueur et solidarité	20
Le débat doit porter sur les mesures à prendre pour couvrir d'une part la hausse des dépenses, et d'autre part la part de recettes, en partie du fait de la crise sanitaire qui se poursuit sur 2021 et accentue les déséquilibres financiers.....	20
Des positions décisives sont à prendre pour maintenir l'avenir de la Communauté, mais elles supposent sincérité, rigueur et solidarité.	20
Les budgets annexes	21
Le budget de l'atelier-relais.....	21
Le budget du SPANC.....	21
Le budget des Zones d'Activités Economiques (ZAE).....	21

Le budget principal

Un débat d'orientations budgétaires qui n'est plus obligatoire :

Obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et leurs EPCI, il doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Outil d'information budgétaire, il permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations générales du budget en s'appuyant sur les évolutions de la situation financière, les engagements pluriannuels, la gestion de la dette, les ressources humaines et les priorités du moment.

Du fait de la diminution du nombre d'habitants dans la Commune la plus peuplée Aubusson, amenant celle-ci à moins de 3 500 habitants, la Communauté de Communes pourrait ne plus tenir de Débat d'orientations budgétaires.

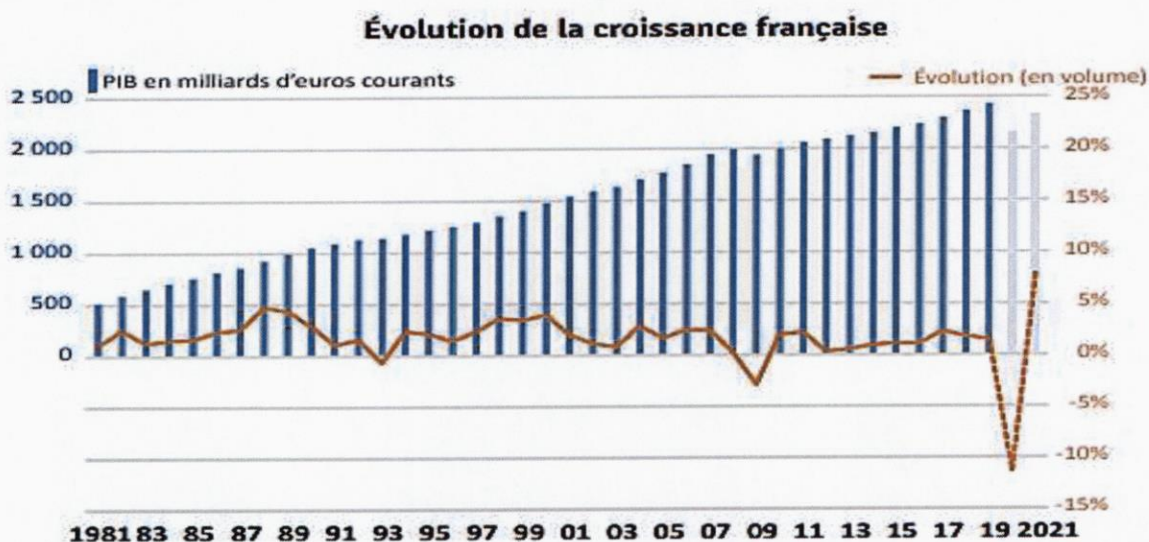
Cependant, eu égard aux difficultés financières de la collectivité, son maintien est apparu nécessaire à la transparence et à l'engagement de tous.

Le contexte international et national

International et national

La crise sanitaire qui dure depuis plus d'un an impacte fortement l'économie mondiale, nationale et locale. Ainsi, à la crise sanitaire, devrait s'ensuivre une crise économique importante.

L'Etat reste cependant confiant dans ses prévisions avec un rebond du P.I.B attendu en 2021 à +3,8%, après une chute vertigineuse de -8,3% sur 2020 selon l'INSEE. Il table également sur un maintien d'une faible inflation limitée +0,6% en 2021, contre +0,5% en moyenne annuelle 2020. Le déficit public devrait être ramené à 8,5% du P.I.B contre 11,3% du P.I.B en 2020. Par contre, le taux de chômage pourrait rebondir à 11% au 1^{er} semestre 2021. Les données de cessation d'activités d'entreprises ou d'associations ne sont pas connues.



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014)
puis prévisions du rapport n° 3531 de l'Assemblée Nationale associé au PLFR 4 2020

Contexte des collectivités territoriales et de la loi de finances

Au contexte sanitaire, économique et social s'ajoute des réformes fiscales qui s'enchaînent pour les collectivités, limitant leur visibilité.

Ainsi, la réforme fiscale d'ampleur décidée en 2019 de suppression de la Taxe d'Habitation (TH) se met en œuvre concrètement en 2021 aboutissant au versement aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'une fraction de TVA, venant compenser la perte de la TH mais aussi la suppression des dégrèvements compensés de TH. Cette réforme doit être indolore pour les collectivités, l'Etat s'étant engagé à compenser en fonction de l'évolution des bases, mais cependant au niveau des taux de 2017.

Nouvelle réforme dans la Loi de Finances Initiale pour 2021 avec :

- une modification de la répartition de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (suppression de la part Région, 47% au Département et 53% au bloc communal) et une diminution de moitié pour les entreprises
- de son côté, la Contribution Economique Territoriale sera plafonnée à 2% de la valeur ajoutée des entreprises au lieu de 3%
- enfin les bases d'impositions des établissements industriels pour la TFPB et la CFE réduites de moitié mais compensation de la perte de bases par l'Etat,

Ce qui amène à quelques inquiétudes après ces réformes quant au maintien du niveau de recettes liées à la fiscalité des entreprises durement touchées dans leur activité par la crise sanitaire.

Dotations et concours financiers de l'Etat

L'Etat a annoncé cependant dans cette Loi de Finances pour 2021 plusieurs mesures :

- la pérennisation de la péréquation horizontale avec un Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) stabilisé à 1 milliard d'euros.
- La mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA, en hausse de +9,1%
- La stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), avec une légère hausse de la part Dotation d'intercommunalité pour l'ensemble des EPCI au niveau national
- Le renforcement des dotations de péréquation verticale (DSU; DSR) et fonds d'investissement (DSIL)

Au-delà des mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire. Cependant ce plan de relance concerne essentiellement les projets d'investissement.

La rétrospective financière de Creuse Grand Sud : un contexte local incertain et contraint

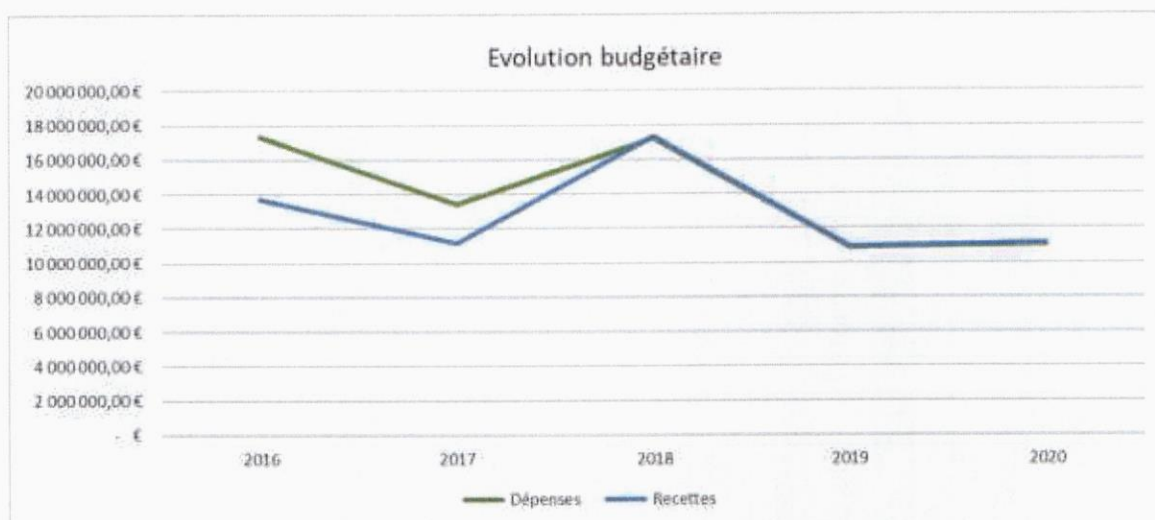
Le contexte sanitaire et économique touche durement le territoire, ses entreprises, ses associations, ses activités et ses habitants. Bien évidemment, il en est de même pour la collectivité pour sa 4ème année de plan de redressement.

Clôture des comptes 2020

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS		DEPENSES	RECETTES
RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
FONCTIONNEMENT			
	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		840 835.36
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1		
INVESTISSEMENT			
	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1	781 417.08	
	RAR en dépenses	271 713.33	
	RAR en recettes		283 113.48
	Solde des RAR		11 400.15
AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n)			770 016.93
Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)			70 818.43
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)			
	Total mandats & titres émis	8 492 805.72	9 037 465.38
	Reste à ordonnancer	279 333.56	289 749.86
	dont opérations d'ordre	506 886.27	17 458.15
	Excédent		555 075.96
	Déficit		
	Résultat global de clôture		625 894.39
	Excédent à affecter		625 894.39
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
	Reprise excédent n-1		
	Reprise déficit n-1	781 417.08	
	Excédents de fonctionnement capitalisés		770 016.93
	Total mandats & titres émis	1 410 692.39	741 689.54
	dont opérations d'ordre	17 458.15	506 886.27
	Solde d'exécution	680 403.00	
FONDS DE ROULEMENT 31/12			-54 508.61
RESTES A REALISER			
	Dépenses engagées non mandatées	42 897.00	
	Recettes certaines non titrées		141 114.13
BESOIN DE FINANCEMENT		582 185.87	
EXCEDENT DE FINANCEMENT			625 894.39
AFFECTATION			
1. Déficit de fonctionnement reporté			
2. Besoin de financement de l'investissement (affectation obligatoire au 1068)			582 185.87
Solde disponible			43 708.52
3. Affectation complémentaire à l'investissement			
4. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté 002			

Les comptes administratifs et de gestion ne sont pas arrêtés à ce jour avec le comptable public, mais des correctifs ont déjà été apportés. On peut constater un résultat très restreint et tenant compte des restes à réaliser positif en investissement d'un montant de **43 708,52€**.

Ainsi, l'évolution budgétaire est effectivement restée positive pour 2020, mais apparaît extrêmement fragile, sans quasiment aucune marge entre dépenses et recettes.



Impact de la crise sanitaire

Pour la Communauté, la crise a eu un impact important en regard de sa situation sanitaire :

Pertes de recettes	par rapport au budgété	par rapport à 2019
Entrées piscine	- 63 777,00 €	- 116 000,00 €
Entrées balnéo	- 6 000,00 €	
crèche	- 5 000,00 €	- 17 500,00 €
	- 74 777,00 €	- 133 500,00 € (1)

Subventions non reçues	par rapport au budgété	par rapport à 2019
CAF-MSA	- 65 000,00 €	- 118 000,00 €
	- 65 000,00 €	- 118 000,00 € (2)

Aides versées en dépenses	2020
Dépenses masques, gel...	12 947,85 €
fonds de solidarité TPE	24 052,00 €
dégrèvement fiscal	10 700,00 €
annulation de loyers	1 783,00 €
	49 482,85 € (3)

<i>aides directes aux entreprises</i>	43 000,00 €
<i>compensées par un financement CD23</i>	

Aides spéciales COVID	2020
CAF	43 072,30 €
Etat	en attente
	43 072,30 € (4)

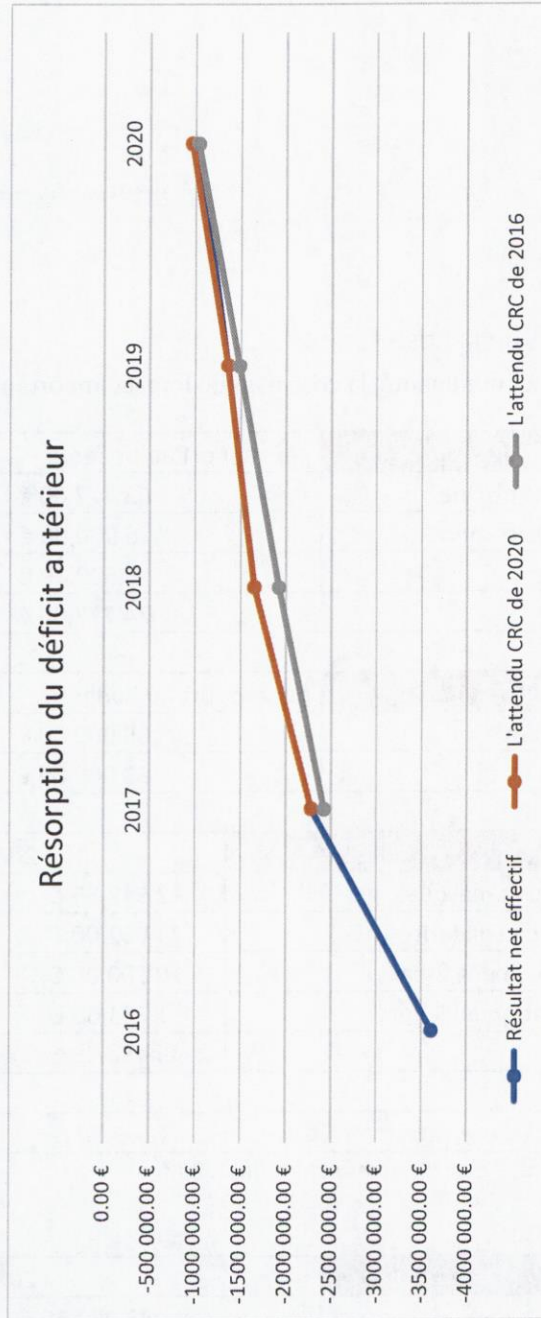
Impact COVID par rapport à 2019
 $4 - (1+2+3)$
-257 910.55 €

Plan de redressement

Il ne faut pas oublier le contexte particulier de Creuse Grand Sud qui doit résorber sur 6 ans (2017-2022) un déficit total de près de 4 millions.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	17 325 878.06 €	13 433 239.53 €	17 194 684.78 €	10 859 469.87 €	11 007 145.75 €		
Recettes	13 711 336.59 €	11 151 331.48 €	17 324 764.45 €	10 930 288.30 €	11 050 854.27 €		
Total cumulé	-3 614 541.47 €	-2 281 908.05 €	130 079.67 €	70 818.43 €	43 708.52 €		
Capital restant dû sur la ligne de trésorerie prévu	0.00 €	0.00 €	1 780 000.00 €	1 431 049.00 €	1 078 609.00 €	722 644.00 €	363 120.00 €
Résultat net effectif	-3 614 541.47 €	-2 281 908.05 €	-1 649 920.33 €	-1 360 230.57 €	-1 034 900.48 €		
L'attendu CRC de 2020		-2 281 908.05 €	-1 649 920.33 €	-1 360 230.57 €	-963 609.00 €	-512 530.00 €	33 629.00 €
L'attendu CRC de 2016		-2 423 721.47 €	-1 921 973.47 €	-1 487 410.47 €	-1 036 095.47 €	-505 096.47 €	-233 980.47 €

On voit que si le résultat 2020 ne correspond pas au dernier avis de la CRC, il est dans l'épure de la préconisation initiale.

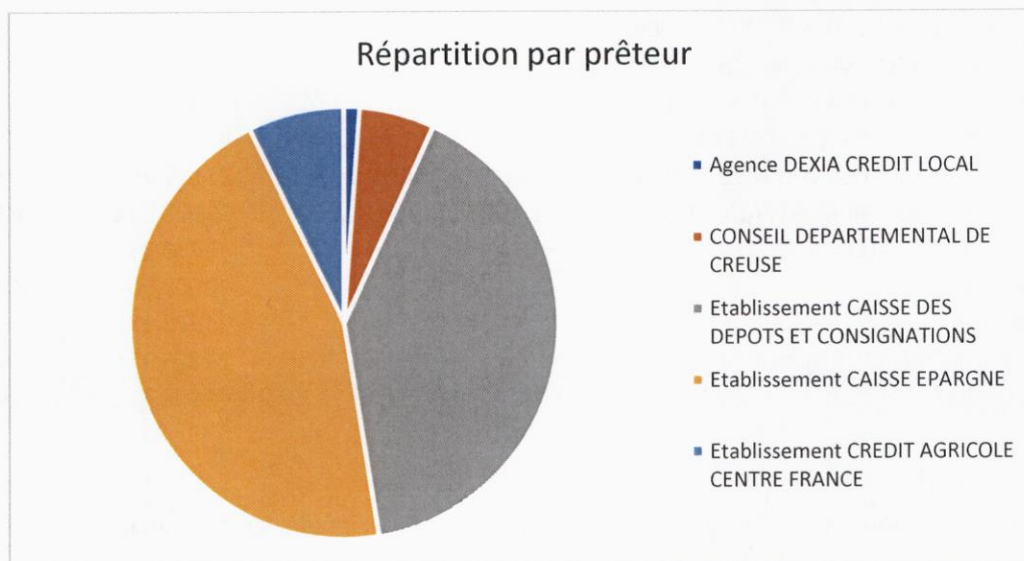


Un désendettement qui se poursuit malgré la crise

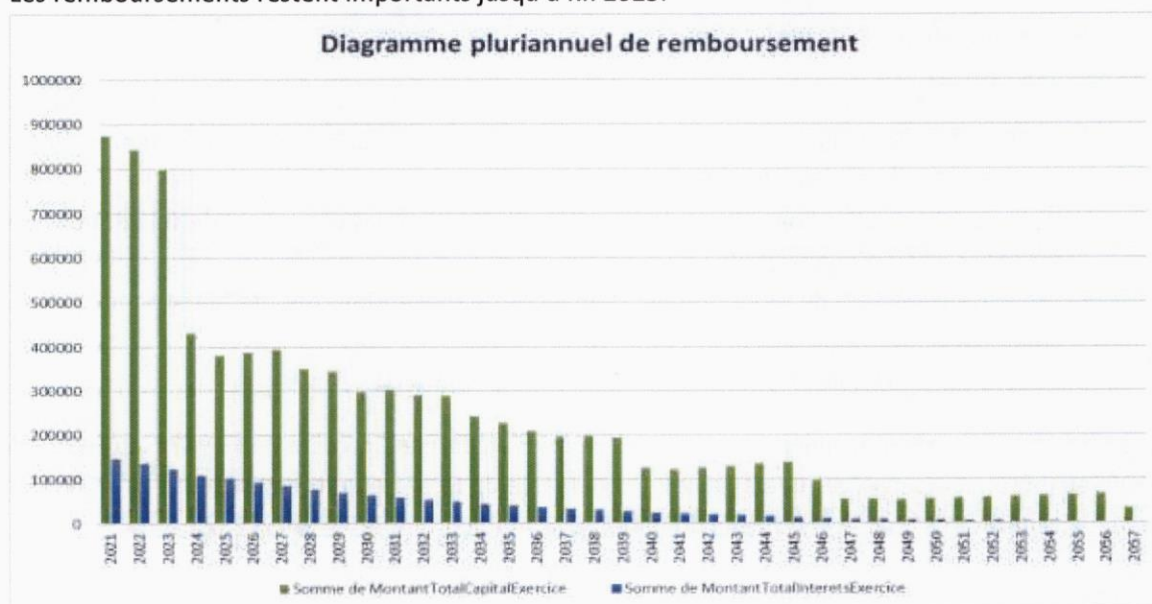
Structure et gestion de la dette

23 emprunts sont encore souscrits pour un encours total de **8 534 259,83 €** auprès de 4 prêteurs contre 9 475 028,80 € au 31/12/2019.

	Capital restant du	Répartition
Agence DEXIA CREDIT LOCAL	100 621,53 €	1,18%
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE CREUSE	485 471,30 €	5,69%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 458 134,51 €	40,52%
CAISSE EPARGNE	3 872 198,65 €	45,37%
CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	617 833,84 €	7,24%
Total général	8 534 259,83 €	100%



Les remboursements restent importants jusqu'à fin 2023.



Annuités projetées pour 2021

	Capital	Intérêts
AUBERGE DE SAINT MARC A LOUBAUD	5 655,35 €	3 925,49 €
AV CD ACOMPTE N°2 FIBRE JALON 1	12 813,00 €	- €
AV CD ACOMPTE N°3 FIBRE JALON 1	5 694,70 €	- €
BOUCHERIE EPICERIE	937,63 €	8,60 €
CENTRE AQUASUD	60 000,00 €	20 053,36 €
CITE TAPISSERIE	17 500,00 €	4 627,49 €
CONSOLIDATION LIGNE DE TRESORERIE	355 964,75 €	10 786,09 €
INFRASTRUCTURE NUMERIQUE DORSAL TRANCHE 1	4 166,67 €	2 286,67 €
MAISON MEDICALE FAUX LA MONTAGNE	18 933,88 €	8 916,12 €
MEDIATHEQUE SITE FELLETIN	13 893,20 €	6 805,36 €
PISCINE	22 354,18 €	97,93 €
PISCINE ET VOIRIE	53 333,36 €	6 438,67 €
REAMENAGEMENT EMPRUNT EXTENSION fom	16 721,68 €	3 578,95 €
REAMENAGEMENT EMPRUNT LOGEMENT SOCIAUX	3 033,33 €	497,09 €
REAMENAGEMENT EMPRUNTS PISCINE	23 165,43 €	24 988,65 €
REAMENAGEMENT EXTENSION FAM	42 445,11 €	26 414,64 €
REAMENAGEMENT MAISON MED PEYRELEVADE FERME LACHAUD	27 647,70 €	6 337,52 €
REAMENAGEMENT RETROUVANCE POLE ENFANCE MAISON BELLUCHON	35 923,27 €	11 143,08 €
TRAVAUX FIBRE JALON 1 AV CD	7 118,35 €	- €
VOIRIE 2014	40 000,00 €	3 442,50 €
VOIRIE 2015	73 778,19 €	1 492,69 €
ZONE INDUSTRIELLE LE MONT	23 826,97 €	3 284,75 €
Total général	864 906,75 €	145 125,65 €

Un investissement toujours minimaliste

Malgré un patrimoine et du matériel roulant qui se réduit et se dégrade, la Communauté Creuse Grand Sud est contrainte à ne réaliser que des investissements minimalistes du fait de ce remboursement de dette très important.

Les quelques investissements projetés sont :

- **210 000 €** de travaux sur le programme Rivières 2020, pour lesquels la collectivité attend près de 206 000 € de retours car il s'agit de travaux dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général avec un paiement par les bénéficiaires finaux
- Des acquisitions d'ordinateurs et de bacs de collecte, dont les demandes de subventions ont été faites en fin d'année 2020
- Des travaux sur la ZI du Mont dont les demandes de subventions ont été faites en fin d'année 2020
- Des études très limitées, pour Rando-Millelaches, et les PLU

Les subventions à verser en investissement sont limitées au dernier acompte de **56 947 €** du jalon 1 de DORSAL (fibre) compensé par une avance remboursable du Département de la Creuse et à **55 000 €** pour le Syndicat Mixte de la Tapisserie, dont 45 000 € pour le fonds tapisserie.

Des ressources propres et autres apports

L'excédent de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement capitalisé de **625 894,39 €** indiqué plus haut devra obligatoirement servir pour **582 185,87 €** à couvrir le déficit de la section d'investissement y compris restes à réaliser.

Il reste **43 708,52 €** à répartir entre le fonctionnement et l'investissement.

Auxquels s'ajoutent :

- L'excédent du budget annexe des Autorisations du Droit des Sols (ADS) de **14 079,41 €**
- Et le montant attribué à la Communauté suite à la dissolution du SME de la Creuse pour le volet déchets soit **37 306,87 €**

Le plan d'amortissements

Le montant des amortissements projeté pour 2021 est de **321 906 €** en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Les subventions à percevoir

Des subventions sont à percevoir pour le programme rivières, les travaux et acquisitions de cette année pour environ **250 000 €**, complétées d'environ **10 000 €** de FCTVA.

Les opérations patrimoniales (cessions)

Quelques cessions sont envisagées pour des équipements et 2 bâtiments, ainsi que des terrains nus.

Des services communautaires qui répondent aux besoins du territoire

Du côté du fonctionnement, la Communauté Creuse Grand Sud maintient l'ensemble de ses services et activités, malgré de nombreuses difficultés, liées pour partie à la crise sanitaire. Ainsi la piscine reste durablement fermée, les services enfance-jeunesse et la médiathèque sont ouverts mais connaissent une baisse de fréquentation.

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont assurés, malgré des équipements qui devraient être renouvelés.

Des perspectives de hausse problématiques en fonctionnement

Par contre, les dépenses de fonctionnement vont connaître des hausses très problématiques notamment :

- Hausse très importante du marché des ordures ménagères, du fait des réactualisations du marché, des hausses de tonnage et de la TGAP (taxe) pour environ **100 000 €**
- Un reliquat du marché d'assurances du personnel non prévu en 2020, complété du montant total pour 2021 ce qui fait une réévaluation de l'ordre de **70 000 €**
- Une hausse en général des fluides (eau, électricité, carburant, réseau de chaleur...)
- Augmentation pour appartements Gentioux, St-Sulpice, Faux + diagnostics immobiliers avant-vente, géomètre pour zones d'activité soit **11 045 €**

Des travaux nécessaires en fonctionnement qui augmentent du fait de l'absence d'investissement sur les bâtiments comme sur le matériel roulant.

Des projets au calendrier

En dehors de ces dépenses proches, la Communauté Creuse Grand Sud aura dans les années à venir un certain nombre de projets ou d'actions à mettre en œuvre, notamment :

- Des modifications du service OM liées aux extensions de consignes de tri
- La participation à la création d'un Schéma de Cohérence Territorial
- La prescription d'un Plan Local de l'Urbanisme intercommunal, sachant qu'actuellement la compétence communautaire existe déjà et que dans ce cadre la Communauté intervient sur toute modification ou révision des PLU de Felletin et d'Aubusson
- Le transfert des compétences eau et assainissement à l'horizon 2026 avec dès fin 2021 le lancement de la réflexion sur l'étude préalable
- Des projets d'établissements pour la médiathèque et la piscine

L'évolution des ressources humaines

Données générales

Au 31 décembre 2020, la collectivité comptait 76 agents soit 67,11 ETP

- 43 fonctionnaires CNRACL dont 1 CLD + 1 agent en congé parental + 1 agent en congé maternité + 2 agents en TPT
- 2 stagiaires CNRACL
- 1 fonctionnaire IRCANTEC
- 28 contractuels IRCANTEC donc 3 en CDI
- 2 apprentis

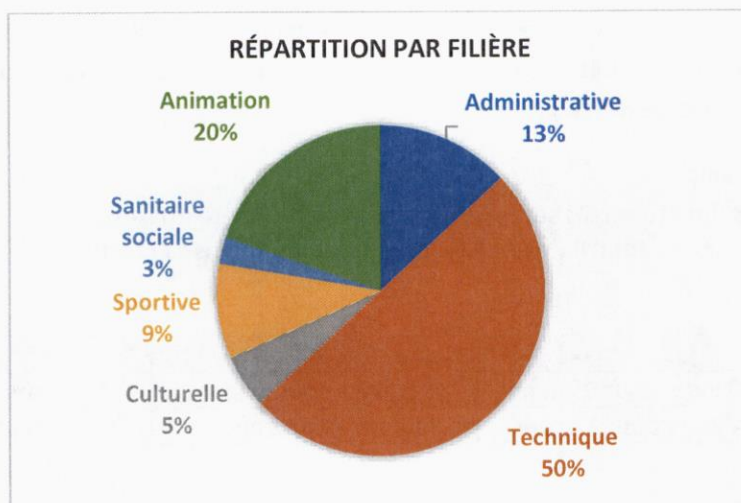
35 hommes et 41 femmes soit 46 % d'hommes et 54 % de femmes. 3 hommes sont reconnus travailleurs handicapés

Répartition fonctionnaires – contractuels :

46 fonctionnaires - 28 contrats de droit public - 2 contrats de droit privé ; les fonctionnaires sont majoritaires avec 60,5 % (contractuel= 37% et autre 2,5%)

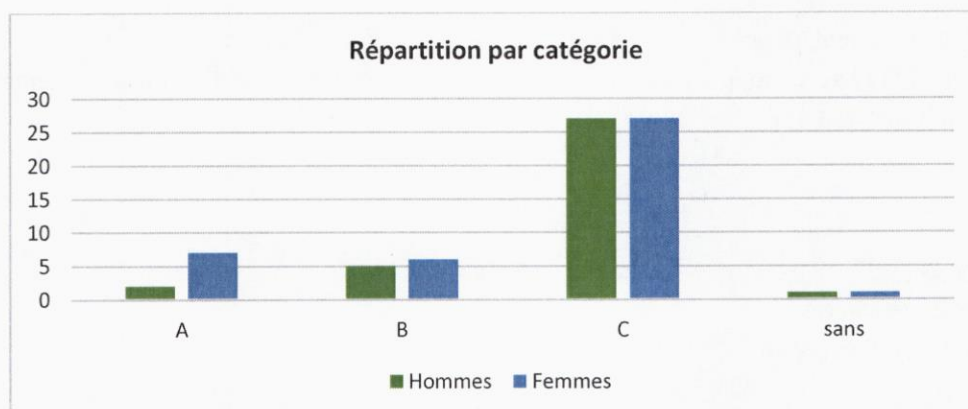
Répartition des agents par filière

	Administrative	Technique	Culturelle	Sportive	Sanitaire sociale	Animation
Femmes	9	13	3	3	2	11
Hommes	1	25	1	4	0	4
76	10	38	4	7	2	15



Répartition des agents par catégorie :

	A	B	C	sans
Femmes	7	6	27	1
Hommes	2	5	27	1
76	9	11	54	2



Organisation du travail

Emplois à temps complet ou non complet

		Temps complet	90%	80%	70%	60%	50%	En dessous de 50%
Catégorie A	Femmes	7						
	Hommes	1	1					
Catégorie B	Femmes	4		1			1	
	Hommes	5						
Catégorie C	Femmes	16		2		2	3	4
	Hommes	21		2	2		1	1
Autre	Femmes	1						
	Hommes	1						

Le temps de travail des agents est fixé à 35 heures. Mais selon l'organisation des services et la demande des agents un choix est possible entre : - 35 heures/semaine – 37 heures avec 12 jours de RTT/an ou 39 heures avec 23 jours de RTT/an

Compte Epargne Temps

En 2020, **122 jours** ont été versés sur le CET et **aucun jour** ont été utilisés.

Au 31 décembre 2020, au total il y avait **420 jours cumulés** depuis sa création

Répartition :

	A	B	C
Femmes	70 jours pour 6 agents	26,5 jours pour 3 agents	117 jours pour 10 agents
Hommes	4 jours pour 1 agent	91 jours pour 2 agents	111,5 pour 12 agents

Formations

Nombre d'agents partis en formation en 2020 : **34 pour 62 jours**

Répartition :

	A	B	C	TOTAL
Femmes	4	4	13	21
Hommes	2	3	8	13
Total	6	7	21	34

Charges de personnel totales

Réalisés 2020 :19 heures supplémentaires pour un coût de 336,58 € et 144 heures complémentaires pour un coût de 1458,45€

CNAS

Réalisé en 2020

67 agents bénéficiaires

Cotisation : 212 € par agent

Estimation 2021 : La cotisation sera toujours de 212 |€ par agent et 66 agents vont bénéficier du CNAS

L'assurance maintien de salaire

Réalisé en 2020

La collectivité participe :

- Catégorie A : 5 € 3 agents soit 15 €/mois
- Catégorie B : 10 € 4 agents soit 40 €/mois
- Catégorie C : 15 € 21 agents soit 315/mois
- soit 370 €par mois et **4 440 €** à l'année

28 agents ont l'assurance maintien de salaire en 2020

Estimation 2021 : 26 agents pour **4 200 €**

Evolution des effectifs :

Recrutements externes en 2020 : 7 dont 1 par mutation

- 1 congé parental
- 1 CLM devenu CLD
- 1 Contrat d'apprentissage donc 2 apprentis total en 2020
- 8 Départs dont 1 démission et 7 fins de contrat
- 1 agent à temps complet a pris un temps partiel à 90%
- 1 agent en TPT a pris un temps partiel à 80%
- 1 agent à temps plein est passé en temps partiel de droit à 80% pour élever un enfant
- 3 agents étaient en disponibilité pour convenance personnelle
- 1 agent est mis à disposition de 2 communes

Prévisions 2021

- Retraites : 4 donc 3 agents CNRACL – 1 IRCANTEC
- Démission : 1 agent CNRACL
- Fins de contrat : 3
- 1 Agent à temps plein devrait passer à temps partiel de droit à 80% pour élever un enfant
- 5 avancements de grade ou d'échelon

Prévoir des recrutements : 1 poste à la crèche – 1 poste à la médiathèque – 1 ambassadeur du tri ?

Comme vu supra la problématique sur le budget RH concerne une hausse de 70 000 € sur le marché des assurances du personnel.

Indemnités des élus

Le nombre de Vice-Présidents est passé de 8 à 9, soit une augmentation estimée à environ **5 000 €** annuels.

Un interventionnisme communautaire en subventions et contributions fort limité

Hypothèses des contributions obligatoires aux organismes de regroupement

Parmi ces dépenses, la Communauté fait partie de plusieurs organismes de regroupement dont les contributions sont obligatoires, mais qu'il serait nécessaire de revoir eu égard aux difficultés actuelles :

Syndicat MIXTE CITE TAPISSERIE	100 000,00 €
Syndicat MIXTE DORSAL	7 324,00 €
Syndicat MIXTE PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN	9 768,00 €
Syndicat MIXTE PAYS SUD CREUSOIS	28 863,00 €
Syndicat MIXTE AMENAGEMENT DU BASSIN VOUEIZE	360,00 €
Syndicat MIXTE CONSERVATOIRE EMILE GOUE	15 900,00 €
Syndicat MIXTE LE LAC DE VASSIVIERE	37 230,00 €
	199 445,00 €

Cotisations et subventions

Des cotisations et des subventions sont octroyées chaque année à certains organismes dont pour certains pour assurer une mission pour le compte de la collectivité comme Tom Pousse, Clé de contacts et l'Office de Tourisme. Cette ligne de près de **400 000 €** a déjà été revue à la baisse et devra encore l'être.

Une évolution prévisionnelle des recettes marquée par l'incertitude

Hypothèses de tarification des services et de gestion courante

	2020	2021
70 produits des services	415 870,75 €	432 159,00 €

Du fait de la crise sanitaire qui perdure, les recettes des services sont prévues en très légère augmentation de 2020 mais très en deçà de l'attendu réel qui devrait être autour de **600 000 €**.

Attention le montant des soutiens pourrait être revu à la baisse en fonction des changements sur les consignes de tri

	2020	2021
75 Produits de gestion courante	516 373,56 €	507 870,00 €

Les recettes de gestion courante sont en fait des recettes de loyers et redevances dont 402 000 € pour le FAM de Gentioux.

Hypothèses de subventions, participations et dotations à percevoir

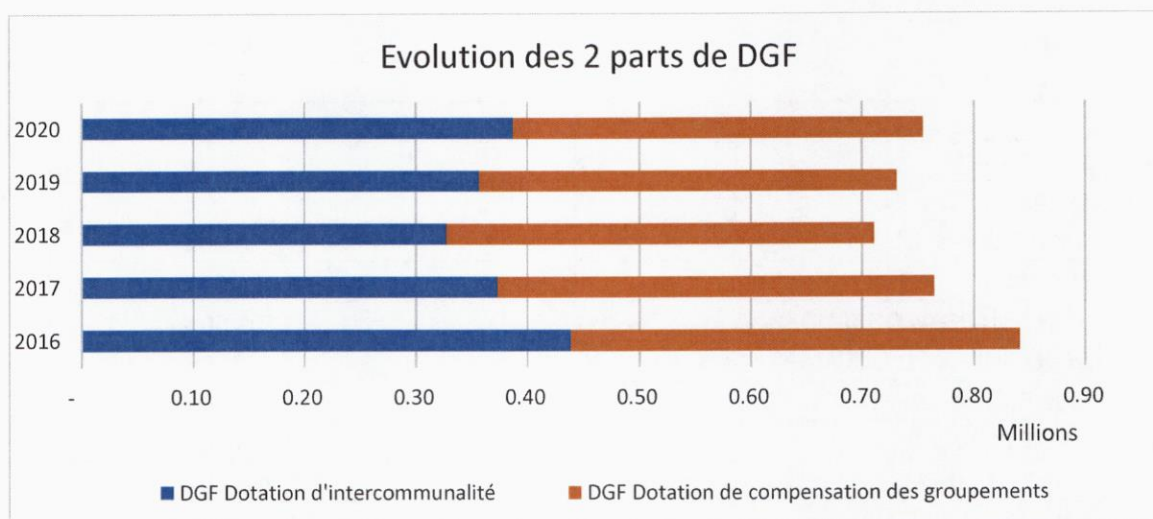
	2020	2021
74 Dotations subventions	1 488 070,02 €	1 432 692,00 €

Les montants attendus sont en diminution, notamment car en 2020, Creuse Grand Sud avait bénéficié d'une aide exceptionnelle substantielle du Département de la Creuse spéciale COVID dans le cadre d'un avenant au programme dit Boost'Ter, celui-ci n'est pas renouvelé en 2021.

Les aides financières pour les programmes rivières sont maintenues.

Les aides financières CAF sont en diminution notamment parce que la CAF verse dorénavant les sommes prévues à la Convention Territoriale Globale (CTG) directement à ces structures.

L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement n'est pas connue à ce jour, les 2 parts ont été réinscrites pour le même montant. On peut espérer que l'évolution depuis 2018 restera à la hausse.



Hypothèses de fiscalité et inquiétudes

Comme indiqué supra, les réformes fiscales se succèdent rendant difficiles la prévision. De plus, l'information sur les bases ne sera pas connue avant la fin mars, enfin les bases foncières sont normalement indexées sur l'inflation, soit une augmentation plus que limitée.

	2020	2021
73 Impôts et taxes	6 569 271,44 €	6 559 609,00 €

Aussi au vu des dires de l'Etat, le montant des produits de taxe a été maintenu par rapport à 2020 sauf pour la CVAE. Cependant, il y a là beaucoup d'incertitudes et une potentielle révision de cette ligne est probable.

La structure des relations Communes Communauté

Attributions compensatrices

Les attributions de compensation restent les mêmes qu'en 2020, cependant elles ne font pas toutes application des montants de la dernière CLECT, faute d'accord de l'ensemble des Conseils municipaux.

Plusieurs réflexions sont en cours quant aux compétences, un recalcul des AC devrait avoir lieu en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dans les mois à venir.

Communes	Attribution de compensation prévisionnelle pour l'année 2021
ALLEYRAT	822,06 €
AUBUSSON	1 016 646,00 €
BLESSAC	9 614,00 €
CROZE	1 485,00 €
FAUX LA MONTAGNE	35 115,00 €
FELLETIN	338 992,00 €
GENTIOUX PIGEROLLES	- €
GIOUX	- €
LA NOUAILLE	- €
LA VILLEDIEU	- €
MOUTIER-ROZEILLE	57 090,00 €
NEOUX	8 694,00 €
SAINT MARC A LOUBAUD	3 351,00 €
SAINT SULPICE LES CHAMPS	- €
SAINT YRIEIX LA MONTAGNE	22 256,00 €
SAINT-ALPINIEN	10 813,00 €
SAINT-AMAND	23 468,00 €
SAINT-AVIT-DE-TARDES	21 919,00 €
SAINTE-FEYRE-LA-MONTAGNE	6 732,00 €
SAINT-FRION	- €
SAINT-MAIXANT	14 539,00 €
SAINT-MARC-A-FRONGIER	- €
SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	- €
SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	- €
VALLIERE	5 656,00 €
VILLETTE (LA)	- €
	1 577 192,06 €

Le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC)

On note que ni les Communes ni la Communauté ne cotisent à ce fonds, mais sont uniquement bénéficiaires.

Le calcul du FPIC en 2020 était le suivant :

	Prélèvement de droit commun	Reversement de droit commun
Part EPCI	-	185 861 €
Part communes membres	-	237 947 €
TOTAL	-	423 808 €

Suite à la délibération du Conseil communautaire et avec l'accord des 2/3 des Communes le fonds reversé à la Communauté a été augmenté de 30 % pour atteindre **241 219 €**. Ce même montant a été inscrit au budget 2021, mais il est aussi possible d'envisager un reversement en totalité du FPIC à la Communauté.

Montant du FPIC versé aux Communes par l'Etat :

Code INSEE	Communes	Solde FPIC
23003	ALLEYRAT	2 217.54
23008	AUBUSSON	31 536.72
23024	BLESSAC	9 172.41
23071	CROZE	4 827.77
23077	FAUX LA MONTAGNE	8 869.34
23079	FELLETIN	21 368.94
23090	GENTIOUX PIGEROLLES	9 128.76
23091	GIOUX	3 295.19
23140	MOUTIER-ROZEILLE	6 459.25
23142	NEOUX	4 560.60
23144	NOUAILE (LA)	5 320.50
23179	SAINT-ALPINIEN	4 218.34
23180	SAINT-AMAND	7 939.36
23182	SAINT-AVIT-DE-TARDES	2 288.96
23194	SAINTE-FEYRE-LA-MONTAGNE	2 279.99
23196	SAINT-FRION	5 347.83
23210	SAINT-MAIXANT	3 569.77
23211	SAINT-MARC A FRONGIER	7 814.56
23212	SAINT-MARC A LOUBAUD	2 904.72
23228	SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	3 484.35
23238	SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	7 348.82
23246	SAINT-SULPICE LES CHAMPS	6 473.14
23249	SAINT-YRIEIX LA MONTAGNE	4 050.67
23257	VALLIERE	13 550.65
23264	VILLEDIEU (LA)	912.61
23266	VILLETTE (LA)	3 248.19
		182 189.00

Les orientations du budget 2021 : sincérité, rigueur et solidarité

Le débat doit porter sur les mesures à prendre pour couvrir d'une part la hausse des dépenses, et d'autre part la part de recettes, en partie du fait de la crise sanitaire qui se poursuit sur 2021 et accentue les déséquilibres financiers.

Des positions décisives sont à prendre pour maintenir l'avenir de la Communauté, mais elles supposent sincérité, rigueur et solidarité.

Les budgets annexes

Le budget de l'atelier-relais

L'atelier relais de la Communauté de communes concerne un bien loué en crédit-bail immobilier à l'entreprise DESREBOULLES sur la commune de Saint Alpinien.

Il s'agit d'un garage de 400 m² (automobile, engins agricoles) construit par la Communauté de communes Aubusson-Felletin en 2007.

Un emprunt de 153 000 € avait été contracté pour cette opération, sur 20 ans, il est remboursé par une annuité de 11 133,10 €, débuté en 2008, il s'éteindra en 2027.

Les loyers du locataire : 946,46 € par mois, 11 362,32€ par an, couvrent le remboursement de l'annuité de l'emprunt.

La taxe foncière payée par CGS, 1 270 €, est remboursée par le locataire dans le cadre du crédit-bail immobilier.

Le budget 2021 est envisagé à l'identique de 2020, hors cession.

Comme vu lors du précédent Conseil, la vente du bien est envisagée avec le locataire après une révision du crédit-bail en cours.

Le budget du SPANC

Le budget annexe du SPANC comprend deux opérations :

- Les contrôles réglementaires des ANC (installations d'assainissement non collectif) en référence au règlement du SPANC du 1^{er} juin 2015. La Communauté de communes a confié cette prestation à Véolia dans le cadre d'un marché public (juillet 2019) ; les tarifs pratiqués par Véolia sont augmentés des frais de gestion supportés par l'administration générale de la Communauté de communes (temps de direction du service, traitement des réclamations, secrétariat et comptabilité).
- La mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des installations non conformes, dans le cadre d'une convention de mandat établie avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne : les installations éligibles aux aides de l'agence de l'eau sont déterminées selon des critères précis (état de l'installation, historique de la propriété, etc...), fixés par l'Agence de l'eau et identifiés par le prestataire.

A vu du bilan de l'année 2020, et malgré un nombre réduit de contrôles, il apparaît que les redevances actuelles ne permettent pas de couvrir intégralement les frais du prestataire et de la Communauté. C'est pourquoi une hausse de la redevance est préconisée, cependant, il est également envisagé un allongement de la durée entre 2 contrôles.

Le budget des Zones d'Activités Economiques (ZAE)

Le budget annexe des Zones d'activités économiques est un budget de gestion de stocks : achats de terrains, aménagement, vente de lots. Lors de sa mise en place, et conformément aux conclusions de l'étude de développement économique CODE de la Communauté de communes Aubusson-Felletin en 2009, le projet comprenait l'extension en 4 zones : autour de la zone du Mont à Aubusson et Saint-Amand (OUEST, SUD, EST) et autour de la zone de la Sagne à Felletin.

Les terrains sont tous acquis (à l'amiable ou par expropriation suite à la déclaration d'utilité publique du projet d'Aubusson).

Pour les 3 zones (La Sagne, SUD et EST à Aubusson-Saint Amand) il n'est pas envisagé de travaux d'aménagement actuellement, la situation de Creuse Grand Sud ne permettant pas de projeter des investissements dans l'immédiat.

En 2018, il avait été procédé, avec l'aide de Madame la Trésorière d'Aubusson, à la régularisation des écritures de stocks et des écritures entre le budget principal et le budget annexe (des dépenses concernant le budget ZAE avaient été faites au budget principal, de plus, l'impact sur le budget principal : avance, n'avait pas été comptabilisé).

Compte tenu de la situation, en 2019, il n'a pas été réalisé de nouvel aménagement.

ZONE EST : 178 009.78 €

ZONE FELLETIN : 56 906.58 €

ZONE SUD : 99 871.21 €

TOTAL : 334 787.57 €

En début 2020, il avait été indiqué que la zone OUEST d'Aubusson était aménagée et les lots vendus, seul un était en cours de vente. Or celle-ci n'a pas eu lieu. De plus, une subvention complémentaire a été perçue du Département de la Creuse, pour partie intégrée au calcul.

Le budget 2020 a donc été construit sans cette zone. Aucun crédit budgétaire pour terrain en cours d'aménagement n'a été ouvert, rendant impossible en fin d'année 2020 les opérations de stocks nécessaires et spécifiques à ce type de budget. Il est proposé en 2021 en accord avec le Trésorier et le Conseiller aux collectivités de revoir ce budget, si possible en séparant chaque zone dans une opération et en enlevant les terrains non aménagés.